



Chambre des communes

TABLE DES MATIÈRES



Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des vérificateurs à la greffière de la Chambre des communes	5
État des résultats	6
État de la situation financière	7
État de l'avoir du Canada	8
État des flux de trésorerie	9
Notes aux états financiers	10 à 25





Chambre des communes

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 ainsi que toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Chambre des communes.

La direction a préparé les états financiers conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, lesquelles reposent sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière soumise pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec ces états financiers.

La direction a élaboré et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les éléments d'actif de la Chambre des communes sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont exécutées conformément aux conventions comptables reconnues du gouvernement du Canada et aux politiques et obligations législatives de la Chambre des communes.

De plus, la direction est chargée d'administrer le volet du régime de pension des députés relatif à la Chambre des communes et de tenir les dossiers de l'élément des comptes d'allocations de retraite et de convention de retraite des parlementaires dont elle a la responsabilité. En outre, aux termes d'un protocole



Chambre des communes

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION (SUITE)

d'entente établi il y a plusieurs années, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pension des députés dont la Chambre des communes a la responsabilité.



À la demande de la direction, ces états financiers ont été soumis à l'examen de KPMG.

Au nom de la Chambre des communes,
le 13 juin 2008.

La greffière

Dirigeante principale des finances



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

Rapport des vérificateurs à la greffière de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière et de l'avoir du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2008 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et qui sont approuvés par le Bureau de régie interne de la Chambre des communes. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre des communes. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et de l'avoir du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2008 ainsi que des coûts nets des opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de la Chambre des communes, le Bureau de régie interne et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 13 juin 2008



Chambre des communes

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS



	2008	2007
CHARGES (NOTE 4)		
Administration de la Chambre	235 304 037 \$	219 990 242 \$
Députés et agents supérieurs de la Chambre	235 005 782	229 692 541
Total des charges	470 309 819 \$	449 682 783 \$
REVENUS NON IMPOSABLES (NOTE 5)		
Administration de la Chambre	2 914 089 \$	3 217 459 \$
Députés et agents supérieurs de la Chambre	—	21 805
Total des revenus non imposables	2 914 089 \$	3 239 264 \$
COÛT NET DES OPÉRATIONS	467 395 730 \$	446 443 519 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS

	2008	2007
ACTIFS		
Actifs financiers		
Encaisse	597 133 \$	565 924 \$
Débiteurs (Note 6)	19 894 576	20 455 116
Stocks aux fins de revente — Services de restauration	160 322	129 575
Avances (Note 7)	343 616	361 689
Total des actifs financiers	20 995 647 \$	21 512 304 \$
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	11 500 \$	15 518 \$
Stocks de fournitures renouvelables	2 181 525	2 151 880
Immobilisations corporelles (Note 8)	12 924 524	13 307 021
Total des actifs non financiers	15 117 549 \$	15 474 419 \$
TOTAL	36 113 196 \$	36 986 723 \$
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	25 377 366 \$	20 989 975 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	6 984 957	6 664 399
Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (Note 9)	2 385 983	3 349 026
Indemnités de départ (Note 10b)	42 440 386	39 620 769
Comptes de retraite des parlementaires (Note 11)	597 446 922	555 578 599
Total des passifs	674 635 614 \$	626 202 768 \$
Avoir du Canada	(638 522 418) \$	(589 216 045) \$
TOTAL	36 113 196 \$	36 986 723 \$
Passif éventuel (Note 12)		
Obligations contractuelles (Note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
AU 31 MARS



	2008	2007
AVOIR DU CANADA, DÉBUT		
DE L'EXERCICE	(589 216 045) \$	(541 598 512) \$
Coût net des opérations	(467 395 730)	(446 443 519)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (<i>Note 3a</i>)	400 856 119	378 698 257
Changement dans la situation nette du Trésor (<i>Note 3c</i>)	(46 949 897)	(39 456 809)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (<i>Note 14a</i>)	64 183 135	59 584 538
AVOIR DU CANADA, FIN		
DE L'EXERCICE	(638 522 418) \$	(589 216 045) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2008	2007
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
COÛT NET DES OPÉRATIONS	467 395 730 \$	446 443 519 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 456 051)	(6 997 733)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(53 294)	(88 967)
Services fournis gratuitement	(64 183 135)	(59 584 538)
Variations dans l'État de la situation financière :		
Débiteurs et avances	(578 613)	1 623 529
Charges payées d'avance	(4 018)	3 016
Stocks	60 392	(330 686)
Passifs	(48 432 846)	(47 164 025)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	350 748 165 \$	333 904 115 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions des immobilisations corporelles	3 126 848 \$	5 355 440 \$
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	—	(29 179)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	3 126 848 \$	5 326 261 \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(353 906 222) \$	(339 241 448) \$
ENCAISSE NETTE UTILISÉE (FOURNIE)	(31 209) \$	(11 072) \$
ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	565 924 \$	554 852 \$
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	597 133 \$	565 924 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 1 — AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

Les pouvoirs de la Chambre des communes découlent essentiellement des dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

L'Administration de la Chambre des communes a pour mandat d'appuyer les députés en leur fournissant l'infrastructure, les services et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur rôle de législateurs et de représentants à la Chambre des communes, en comité, en caucus, dans leurs bureaux sur la Colline du Parlement et dans leurs circonscriptions.

Le Bureau de régie interne est le corps administratif de la Chambre des communes et il assure la surveillance de la gestion financière et de l'administration de la Chambre au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La greffière de la Chambre des communes est la secrétaire du Bureau de régie interne et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 845 employés à temps plein et relèvent de la greffière : les Services de la procédure, le Bureau du légiste et conseiller parlementaire, les Services de l'information, les Services de la Cité parlementaire, les Services des finances et les Services des ressources humaines et de la planification corporative.

NOTE 2 — SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- a) Les états financiers de la Chambre des communes ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.
- b) Crédits parlementaires — La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Chambre des communes ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.
- c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada— La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, à l'exception des opérations courantes des Services de restauration qui disposent de leurs propres comptes bancaires. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les rentrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre la Chambre des communes et les ministères fédéraux.

- d) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle des écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- e) Les revenus non imposables sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou faits sous-jacents donnant lieu à ces revenus sont survenus.
- f) Les charges sont consignées au moment où sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :
- Les paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.
 - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les frais administratifs payés aux commissions provinciales des accidents du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- g) Avantages sociaux futurs des employés
- i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeur administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Chambre des communes découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des indemnités gagnées par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

h) Avantages sociaux futurs des parlementaires

i) Les comptes de retraite : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pension des parlementaires dont la Chambre des communes a la responsabilité. Les cotisations de la Chambre des communes au régime, incluant tout rajustement actuariel annuel, sont passées en charges dans l'exercice où sont survenues les opérations.

ii) Indemnité de départ pour les anciens députés : En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, un député ne bénéficiant pas d'une pension immédiate a droit à une indemnité de départ à partir du moment où il ne possède plus le statut de député. L'obligation de l'indemnité de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

i) Les débiteurs et les avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel — Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

k) Stocks aux fins de revente des Services de restauration — Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Ils comprennent les articles détenus dans les cantines, les cafétérias et le Restaurant parlementaire.

l) Stocks de fournitures renouvelables de 50 000 \$ et plus — Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau incluses dans le système d'inventaire permanent et selon la méthode du PEPS pour les autres articles en stock.

m) Opérations en devises — Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

n) Immobilisations corporelles — Les immobilisations et les améliorations locatives de 10 000 \$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle,



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

esthétique ou historique. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégories d'éléments d'actif	Périodes d'amortissement
Véhicules motorisés	5 et 7 ans
Machinerie et équipement	7 à 10 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels et licences	3 ans
Immobilisations corporelles louées – Véhicules motorisés	5 et 7 ans
Immobilisations corporelles louées – Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail plus une période de renouvellement

- o) Incertitude relative à la mesure — La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, qui sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus non imposables et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

NOTE 3 — CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, qui le sont pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, le coût net des opérations de la Chambre des communes diffère selon qu'il est présenté suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 3A) RAPPROCHEMENT DU COÛT NET DES OPÉRATIONS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES DE L'EXERCICE EN COURS

	2008	2007
COÛT NET DES OPÉRATIONS	467 395 730 \$	446 443 519 \$

Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net des opérations, mais sans incidence sur les crédits :

Ajouter (déduire) :

Amortissement des immobilisations corporelles	(3 456 051)	(6 997 733)
Services fournis gratuitement	(64 183 135)	(59 584 538)
Provision — indemnités de départ des employés	(2 819 617)	(4 840 116)
Stocks utilisés	(4 861 768)	(5 580 849)
Remboursement de dépenses d'exercices précédents	260 953	292 678
Ajustements de créditeurs d'exercices précédents	18 084	195 593
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	—	12 656
Revenus non imposables divers	5 816	6 249
Autorisation d'exiger des frais d'utilisation	66 042	110 239
Autorisation de dépenser les fonds reçus	(1 073 368)	(1 225 440)
Autorisation de transférer les fonds excédentaires (revenus disponibles pour être dépensés) des ventes — Services de restauration	1 001 511	1 079 773
Solde des ventes — Services de restauration	1 840 721	2 030 348
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(320 558)	(299 668)
Dépenses payées d'avance passées à la charge	(140)	(5 460)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(53 294)	(101 623)
Dépenses de fonctionnement — Services de restauration	(459 270)	(456 559)
Mauvaises créances	—	(8 137)
Redressements relatifs aux immobilisations corporelles	—	400 164
Total partiel	393 361 656 \$	371 471 096 \$

Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût net des opérations, mais ayant une incidence sur les crédits :

Ajouter (déduire) :

Paiements sur le principal — immobilisations corporelles louées	1 010 695	973 156
Achats de stocks — fournitures renouvelables	3 555 449	3 831 875
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 924 278	2 423 353
Autres	4 041	(1 223)

CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	400 856 119 \$	378 698 257 \$
--	-----------------------	-----------------------



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 3B) CRÉDITS FOURNIS ET UTILISÉS

	2008	2007
Crédit 5 — Dépenses de fonctionnement	275 453 046 \$	260 778 503 \$
Montants législatifs	136 554 388	133 751 192
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS FOURNIS	412 007 434 \$	394 529 695 \$
Moins :		
Crédits annulés : fonctionnement	(11 151 315)	(15 831 438)
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	400 856 119 \$	378 698 257 \$

NOTE 3C) RAPPROCHEMENT DE L'ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT ET DES CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS

	2008	2007
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT	353 906 222 \$	339 241 448 \$
Changement de la situation nette du Trésor :		
Variation des comptes débiteurs et des avances	578 613 \$	(1 623 529) \$
Variation des comptes créditeurs et des charges à payer	4 387 391	(1 040 471)
Variation des comptes de retraite des parlementaires	41 868 323	41 648 667
Autres rajustements	115 570	472 142
Total partiel	46 949 897 \$	39 456 809 \$
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	400 856 119 \$	378 698 257 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 4 – CHARGES

	2008	2007
FONCTIONNEMENT		
Personnel	309 057 066 \$	292 520 634 \$
Fonctionnement et entretien	155 372 922	147 557 356
Amortissement des immobilisations corporelles	3 456 051	6 997 733
Services de restauration — coût des ventes	1 335 963	1 426 351
Intérêts relatifs aux immobilisations corporelles		
louées	107 096	137 389
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	53 294	101 623
Autres	2 698	49 662
Total partiel	469 385 090 \$	448 790 748 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT		
International	924 729	892 035
TOTAL	470 309 819 \$	449 682 783 \$

NOTE 5 – REVENUS NON IMPOSABLES

	2008	2007
Services de restauration — ventes	2 842 232 \$	3 110 121 \$
Frais de location de salles	26 138	39 366
Droits d'adhésion — Associations parlementaires	20 160	15 560
Frais de gymnase	16 200	17 800
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	—	12 656
Autres	9 359	43 761
TOTAL	2 914 089 \$	3 239 264 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 6 — DÉBITEURS

	2008	2007
DÉBITEURS		
Autres ministères gouvernementaux (AMG) :		
• Intérêts à recevoir du Conseil du Trésor — Comptes de retraite des parlementaires (4 ^e trimestre)	14 941 599 \$	13 836 095 \$
• Autres débiteurs	4 513 131	6 086 172
Entités externes	449 846	542 849
Total partiel	19 904 576 \$	20 465 116 \$
PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES SUR LES DÉBITEURS EXTERNES		
	(10 000)	(10 000)
TOTAL	19 894 576 \$	20 455 116 \$

NOTE 7 — AVANCES

	2008	2007
Avances salariales et de déplacements des employés	9 393 \$	26 346 \$
Petite caisse des employés, monnaie d'appoint pour les services postaux et les Services de restauration	39 375	38 975
Avances liées aux frais postaux	19 048	18 868
Petite caisse des députés pour leurs dépenses de bureau	275 800	277 500
TOTAL	343 616 \$	361 689 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 8 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES



Catégorie d'immobilisations	Coût EXERCICE EN COURS			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et rajustements	Solde de fermeture
En propriété				
Matériel informatique	7 178 736 \$	509 318 \$	(707 208) \$	6 980 846 \$
Machinerie et équipement	5 766 432	386 770	—	6 153 202
Véhicules motorisés	214 314	—	—	214 314
Autre équipement	3 702 726	427 078	(12 255)	4 117 549
Logiciels et licences	8 876 031	893 400	792 434	10 561 865
Travaux en cours	1 582 417	739 805	(1 245 097)	1 077 125
Total partiel	27 320 656 \$	2 956 371 \$	(1 172 126) \$	29 104 901 \$
Louées				
Machinerie et équipement	6 972 288 \$	48 404 \$	(38 041) \$	6 982 651 \$
Améliorations locatives	6 341 976 \$	122 073 \$	—	6 464 049 \$
TOTAL	40 634 920 \$	3 126 848 \$	(1 210 167) \$	42 551 601 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 8 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)



Catégorie d'immobilisations

En propriété

Matériel informatique	5 290 763 \$	1 205 083 \$	(656 688) \$	5 839 158 \$	1 141 688 \$	1 887 973 \$
Machinerie et équipement	3 488 732	555 875	—	4 044 607	2 108 595	2 277 700
Véhicules motorisés	65 996	40 929	—	106 925	107 389	148 318
Autre équipement	2 776 053	368 043	(10 358)	3 133 738	983 811	926 673
Logiciels et licences	8 608 142	295 562	(452 662)	8 451 042	2 110 823	267 889
Travaux en cours	—	—	—	—	1 077 125	1 582 417

Total partiel

20 229 686 \$	2 465 492 \$	(1 119 708) \$	21 575 470 \$	7 529 431 \$	7 090 970 \$
---------------	--------------	----------------	---------------	--------------	--------------

Louées

Machinerie et équipement	4 751 770 \$	356 361 \$	(37 165) \$	5 070 966 \$	1 911 685 \$	2 220 519 \$
--------------------------	--------------	------------	-------------	--------------	--------------	--------------

Améliorations locatives

2 346 443 \$	634 198 \$	—	2 980 641 \$	3 483 408 \$	3 995 532 \$
--------------	------------	---	--------------	--------------	--------------

TOTAL

27 327 899 \$	3 456 051 \$	(1 156 873) \$	29 627 077 \$	12 924 524 \$	13 307 021 \$
----------------------	---------------------	-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élève à 3 456 051 \$ (2007 : 6 997 733 \$).



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 9 — OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES

	2008	2007
A) SOLDE À PAYER		
Machinerie et équipement	2 385 983 \$	3 349 026 \$
TOTAL	2 385 983 \$	3 349 026 \$

	2008
B) PARTIE EN CAPITAL	
Paiements minimaux exigibles :	
(2008-2009)	1 073 723 \$
(2009-2010)	1 000 172
(2010-2011)	397 818
(2011-2012)	24 538
(2012-2013) et les exercices ultérieurs	3 176
Total partiel	2 499 427 \$
Moins : intérêts théoriques	(113 444)
SOLDE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES	2 385 983 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 10 — AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

- a) Prestations de retraite : Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Chambre des communes versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2007-2008, les charges s'élèvent à 29 282 663 \$ (26 785 047 \$ en 2006-2007), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Chambre des communes relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

- b) Indemnités de départ : La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici de l'information sur les indemnités de départ en date du 31 mars :

	2008	2007
INDEMNITÉS DE DÉPART DES EMPLOYÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	39 620 769 \$	34 780 653 \$
Charge pour l'exercice	5 005 243 \$	7 178 900 \$
Prestations versées pendant l'exercice	(2 185 626)	(2 338 784)
Total partiel	2 819 617 \$	4 840 116 \$
INDEMNITÉS DE DÉPART DES EMPLOYÉS, FIN DE L'EXERCICE	42 440 386 \$	39 620 769 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 11 — COMPTES DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES *

	2008	2007
CARP – Chambre des communes	451 419 044 \$	419 445 673 \$
CCR – Chambre des communes	285 408 147 \$	260 324 367 \$
Impôt remboursable versé à l'ARC	(139 380 269)	(124 191 441)
Total partiel	146 027 878 \$	136 132 926 \$
TOTAL	597 446 922 \$	555 578 599 \$

* Veuillez noter que ces chiffres concernent uniquement la Chambre des communes.

Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaires » on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant admissible et/ou les enfants à charge admissibles des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

Compte de convention de retraite des parlementaires (CCR)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant admissible et/ou les enfants à charge admissibles des parlementaires.

Impôt remboursable versé à l'ARC

Les opérations relatives au CCR, comme les cotisations, les prestations et les crédits d'intérêts, sont inscrites au CCR, qui fait partie des comptes du Canada. Le CCR produit des intérêts trimestriels et est inscrit auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Chaque année, selon les mouvements de trésorerie nets du compte, un transfert est effectué entre le CCR et l'ARC pour verser un impôt remboursable de 50 % à l'égard des cotisations et des crédits d'intérêts nets ou pour recevoir un remboursement fondé sur les versements de prestations nets.

Redressement actuariel du déficit

Il a été déterminé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières qu'aucun rajustement actuariel n'était requis pour l'exercice 2007-2008 (le dernier rajustement déficitaire actuariel a été fait en 2005-2006).



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 12 — PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la Chambre des communes peut être visée par diverses actions en justice. En date du 31 mars 2008, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle contre la Chambre des communes.

NOTE 13 — OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes donnent lieu à certains contrats et obligations importants en vertu desquels l'organisation s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013 et exercices ultérieurs	Total
Location de bureaux de circonscription des députés	7 557 000 \$	7 897 100 \$	8 252 500 \$	8 623 800 \$	9 011 900 \$	41 342 300 \$
Équipement de la Chambre et des députés	886 500	926 400	968 100	1 011 600	1 057 100	4 849 700
Véhicules	115 000	84 200	88 000	92 000	96 100	475 300
TOTAL	8 558 500 \$	8 907 700 \$	9 308 600 \$	9 727 400 \$	10 165 100 \$	46 667 300 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 14 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

A) SERVICES FOURNIS GRATUITEMENT :

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères : les locaux; les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires; et les frais administratifs payés aux commissions provinciales des accidents du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats de la Chambre des communes :

	2008	2007
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	50 305 477 \$	45 841 314 \$
Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes relatives aux régimes d'assurance médicale et dentaire des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	13 520 273	13 342 208
Frais administratifs, payés par Ressources humaines et Développement social Canada aux commissions provinciales des accidents du travail, liés au traitement des demandes	357 385	401 016
TOTAL	64 183 135 \$	59 584 538 \$

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacite de sorte qu'un seul ministere ou organisme mene sans frais certaines activites au nom de tous. Le coüt de ces services, qui comprennent les services de traduction et d'interpretation fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services postaux offerts par Postes Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'État des résultats de la Chambre des communes.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

NOTE 14 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

B) SOLDE DES CRÉDITEURS ET DES DÉBITEURS À LA FIN DE L'EXERCICE ENTRE APPARENTÉS :

	2008	2007
Débiteurs — Autres ministères et organismes gouvernementaux	19 454 730 \$	19 922 267 \$
Créditeurs — Autres ministères et organismes gouvernementaux	1 412 993 \$	1 337 863 \$